



HO'OUULU LĀHUI
Regenerating Oceania
13th Festival of Pacific Arts & Culture
Hawai'i 2024

**Commission sur le
Treizième Festival des arts
du Pacifique**

Le Chef de la Commission
Kalani Ka'anā'anā
*Le Ministère de Tourisme
d'Hawai'i*

Les Commissaires
Maenette Ah Nee Benham, Ph.D.
Représentant du Gouverneur

Snowbird Bento
Communauté

Māpuana de Silva
Communauté

Sen. Jarrett Keohokālole
Sénat d'Hawai'i

Mike McCartney
*Service des Affaires, du
Développement Économique et
du Tourisme*




Rep. Richard Onishi
Chambres des Députés d'Hawai'i

Sylvia Hussey, Ed.D
Service des Affaires Hawaïennes

Kēhaulani Pu'u
Ville et Comté d'Honolulu

No. 1 Capitol District Bldg.
250 S. Hotel St. 5th Floor
Honolulu, Hawai'i 96813

Mail: P.O. Box 2359
Honolulu, Hawai'i 96804

festpachawaii.org
   **festpachawaii**



**Pacific
Community**
**Communauté
du Pacifique**

Commission sur le Treizième Festival des arts du Pacifique (Le Festival)

RÉUNION

Lundi, 14 Mars, 2022
15h00

Cette réunion se tiendra par téléconférence comme autorisé par et conformément aux exigences de la loi 220 (SLH 2021).

Diffusion en direct via Zoom sur Facebook de DBEDT:
<https://www.facebook.com/DBEDT.investhawaii>

Le public est invité à s'inscrire à l'avance pour participer via Zoom:
https://us06web.zoom.us/meeting/register/tZcpfu6qpzMpH9N_5J4FCnh_3zg9n_AYL5wp6

Une fois inscrit, vous recevrez un email de confirmation. Voir page 2 pour plus d'informations sur la connexion via Zoom ou via téléphone.

Les documents pour cet ordre du jour et le compte rendu de cette réunion seront disponibles via:

<https://invest.hawaii.gov/international/festival-of-pacific-arts-culture-festpac/>

ORDRE DU JOUR

- I. Ouverture de la séance
- II. Témoignage public sur les points de l'ordre
- III. Approbation des procès-verbaux des réunion du 14 Février, 2022
- IV. Rapport sur les interactions autorisées, conformément à Acte 103, Lois de Session d'Hawai'i 2021
- V. Présentation, discussion et/ou action concernant la mise à jour du comité administratif
- VI. Présentation, discussion et/ou action concernant les sites et mise à jour du comité de programmation
- VII. Présentation, discussion et/ou action concernant le rapport du directeur du festival
- VIII. Présentation, discussion et/ou action concernant la 35e réunion du Conseil des arts et de la culture du Pacifique (CPAC) en avril 2022

- IX. Témoignage public sur les points de l'ordre
- X. Annonces
- XI. Prochaine réunion – 11 Avril, 2022
- XII. Clôture de la séance

Les membres du public qui assistent à la réunion en personne doivent respecter les règles d'accès des visiteurs aux installations de l'État qui exigent que les visiteurs fournissent une preuve qu'ils sont entièrement vaccinés contre le COVID-19 ou un résultat de test négatif basé sur un test COVID-19 effectué non plus de soixante-douze (72) heures avant l'entrée, comme condition pour être autorisé à entrer ou à rester dans le lieu de la réunion.

Emplacement du lieu pour ceux qui assistent à la réunion en personne :

Bâtiment du district du Capitole n ° 1
250, rue de l'hôtel sud
Salle 436 (4e étage, aile Diamond Head)
Honolulu, Hawaii 96813

Parking : Un parking public est disponible à Ali'i Place (entrée sur la rue Alakea) pour 0,75 \$/30 min jusqu'à 2 heures ; 1,50 \$/30 min après 2 heures. Un parking avec compteur est également disponible sur la rue Richards.

Si vous avez besoin d'assistance ou d'aide auxiliaire et / ou de services pour participer à la réunion (par exemple, langue des signes, interprète, accessibilité en fauteuil roulant ou parking réservé aux personnes handicapées), veuillez appeler le (808) 587-2750 ou envoyer un courriel à jamie.k.lum@hawaii.gov au moins 3 affaires jours avant la Réunion.

*La Commission peut voter pour participer à une réunion exécutive pour examiner les questions relatives à la sollicitation et à l'acceptation de dons privés, ou pour consulter l'avocat de la Commission, conformément aux articles 92-5 (a) (7) et (4) des Statuts révisés d'Hawaï.

Les membres du public peuvent soumettre un témoignage écrit par e-mail à jamie.k.lum@hawaii.gov ou par fax au (808) 586-2589, ou par courrier postal:

DBEDT-Business Development & Support Division
No. 1 Capitol District Building
250 South Hotel Street, 5th Floor
Honolulu, Hawai'i 96813

Merci d'inclure le mot «témoignage» et le sujet après la ligne d'adresse. Tous les témoignages écrits doivent être reçus au plus tard à midi un jour ouvrable avant la date de la réunion.

Pour l'accès public à internet: il vous sera demandé de saisir votre nom afin d'assister à la réunion en tant que participant. La Commission vous demande de saisir votre nom complet, mais vous pouvez utiliser un pseudonyme ou un autre identifiant si vous souhaitez rester anonyme. Une adresse e-mail vous sera demandée. Vous pouvez remplir cette place avec une entrée au format e-mail, par exemple, ***@**mail.com. En tant que participant, votre microphone sera automatiquement coupé à moins que vous ne fournissiez un témoignage. Le Chef de la Commission demandera un témoignage public pendant la réunion.

Pour l'accès au téléphone public: Vous pouvez obtenir un accès audio uniquement en appelant le numéro de téléphone Zoom indiqué sur l'e-mail de confirmation. Après avoir composé le numéro, vous serez invité à entrer l'ID de réunion qui figure également en haut de l'ordre du jour. Après avoir entré l'ID de la réunion, il vous sera demandé d'attendre d'être

admis à la réunion. Lorsque le Chef de la Commission demande un témoignage public, vous pouvez indiquer que vous souhaitez témoigner en entrant «*» puis «9» sur le clavier de votre téléphone. Après avoir entré «*» puis «9», une invite vocale vous indiquera que l'hôte de la réunion a été notifié. Une fois reconnu par le Chef de la Commission, vous pouvez rétablir le son en appuyant sur «*» puis sur «6» sur votre téléphone. Une invite vocale vous indiquera que le son est réactivé. Une fois que vous avez fini de parler, veuillez entrer «*» puis «6» à nouveau pour vous couper le son.

Pour l'accès à internet et au téléphone, lors de votre témoignage, il vous sera demandé de vous identifier ainsi que l'organisation, le cas échéant, que vous représentez. Si vous souhaitez rester anonyme, vous pouvez le déclarer.